

proviendrait des recettes de la caisse, qui appartiennent au cultivateur. Le paiement de l'entreposage sur la ferme ne hâterait en aucune façon le paiement du blé. Cela voudrait dire tout simplement que le versement initial au producteur augmenterait d'environ un cent par boisseau par mois et que le versement final serait réduit d'autant. Nous avons étudié la proposition avec soin et le Gouvernement n'a pas actuellement l'intention d'adopter ce programme.

M. Cruickshank: Puis-je poser une autre question? A-t-on songé à fournir au littoral du Pacifique du blé gelé de mauvaise qualité pour servir de provende peu coûteuse?

Le très hon. M. Howe: Le littoral du Pacifique, comme toutes les autres régions du Canada, reçoit des céréales au prix courant. Nous n'avons pas de blé à vil prix; nous avons une certaine quantité de blé gelé. Je puis assurer à mon honorable ami qu'il peut acheter du blé gelé, comme le peuvent aussi toutes les autres régions du Canada.

M. Fair: J'aurais une question à poser au ministre. Le Gouvernement a-t-il songé de nouveau à relever le prix du blé fourni aux minotiers canadiens en vue de la consommation du Canada au delà du prix fixé, sous le régime de l'accord international sur le blé, à l'égard du blé de la catégorie n° 2?

Le très hon. M. Howe: Non.

DÉCRETS DU CONSEIL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU REFUS DE PUBLIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si l'on refuse de publier des décrets du conseil édictés sous l'empire de la loi sur les pouvoirs d'urgence, ou si on les tient secrets? S'il en est ainsi, le premier ministre peut-il fournir des explications à ce propos?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien examiner le sommaire des décrets du conseil, que j'ai déposés l'autre jour, il y verra une mention indiquant que, l'un d'eux n'a pas été publié pour des raisons de sécurité.

M. Knowles: N'y en a-t-il qu'un?

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. ROBERT CAUCHON ET APPUYÉE PAR M. J. A. SIMMONS

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

(Texte)

M. Robert Cauchon (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, dans l'histoire de certaines nations en marche, il se présente des moments d'une grandeur vraiment exceptionnelle; dans le cours des âges, il se trouve aussi des heures fécondes, durant lesquelles les hommes voient s'édifier sous leurs yeux des institutions solides et durables.

Or nous sommes présentement bien en droit de l'avouer et de le reconnaître, c'est une heure de cette nature que nous sommes en train de vivre, en inaugurant cette session spéciale de la Chambre des communes du Canada.

En raison des projets d'intérêt vital qui la motivent, la présente session revêt, en effet, un caractère d'indéniable importance, et de ce fait, un tel événement ne manquera sûrement pas d'être mis en vedette par nos historiens de demain.

Quand les législateurs administrent la chose publique suivant les normes du droit et de l'équité, on s'empresse de remarquer et de vanter leur sagesse dans l'accomplissement de leur devoir d'hommes d'État. Mais, lorsqu'en face des graves problèmes de l'heure, ces mêmes législateurs s'emploient à mettre en vigueur des mesures gouvernementales inspirées par l'esprit de tolérance et d'humanité, ils attirent sur eux tous les regards, et leur action bienfaisante suscite une vive admiration dans le cœur du peuple.

C'est dans cet esprit que s'ouvre actuellement cette réunion spéciale où les représentants du peuple canadien, conscients de leurs prérogatives et de leurs responsabilités, seront appelés à discuter et à adopter des lois répondant aux besoins immédiats de nos vieillards et de nos malades, afin de fournir à chacun une plus large part de bonheur et de sécurité.

Ce n'est pas sans fierté que nous voyons se poser de tels gestes humanitaires en ce moment très particulier où, sur notre sol, nous avons l'avantage de saluer et d'acclamer Leurs Altesses Royales, la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg, à qui il a plu de nous faire une visite officielle. Leur voyage dans notre pays ravive en nous le souvenir de celui qu'ont effectué Leurs Très Gracieuses Majestés, le Roi et la Reine du Canada.